



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
16 novembre 2013
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Trente-neuvième session

Varsovie, 11-16 novembre 2013

Point 7 b) de l'ordre du jour

Mise au point et transfert de technologies et mise en place du Mécanisme technologique

Rapport sur les modalités de fonctionnement et les procédures du Centre et du Réseau des technologies climatiques et de leur Conseil consultatif

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-neuvième session

Varsovie, 11-16 novembre 2013

Point 13 b) de l'ordre du jour

Mise au point et transfert de technologies et mise en place du Mécanisme technologique

Rapport sur les modalités et les procédures du Centre et du Réseau des technologies climatiques et de son Conseil consultatif

Rapport sur les modalités et les procédures du Centre et du Réseau des technologies climatiques et de son Conseil consultatif

Projet de conclusions proposé par les Présidents

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) ont pris note avec satisfaction des travaux réalisés par le Conseil consultatif du Centre et du Réseau des technologies climatiques (CRTC) pour finaliser les modalités et les procédures du CRTC en temps voulu afin que la Conférence des Parties puisse les examiner à sa dix-neuvième session.
2. Le SBSTA et le SBI ont recommandé un projet de décision sur cette question pour examen et adoption par la Conférence des Parties à sa dix-neuvième session (pour le texte de la décision, voir FCCC/SB/2013/L.3/Add.1).